## Mise en garde

Le document ci-après reproduit les résolutions et actes du conseil d'arrondissement. Malgré nos efforts pour les reproduire fidèlement, il est possible que certaines erreurs se soient glissées ou que certaines informations ne soient pas exactes ou complètes et nous nous en excusons. En aucun cas, des extraits de ce site ne peuvent être utilisés à des fins de contestation juridique ou de preuve. Seuls des documents émis par la Secrétaire de l'arrondissement et portant le sceau sont authentiques et font preuve de leur contenu.

Copie authentique du procès-verbal des séances et des actes du conseil d'arrondissement peut être obtenue en s'adressant au Secrétaire de l'arrondissement.



## Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le mardi 6 septembre 2016 à 19 h 530, avenue Davaar à Outremont

#### PRÉSENCES:

Mme Marie Cinq-Mars, Mairesse de l'arrondissement Mme Céline Forget, Conseillère du district de Joseph-Beaubien Mme Jacqueline Gremaud, Conseillère du district de Jeanne-Sauvé Mme Mindy Pollak, Conseillère du district de Claude-Ryan Mme Marie Potvin, Conseillère du district de Robert-Bourassa

#### **AUTRES PRÉSENCES:**

M. André Brideau, Directeur des travaux publics (et en délégation du directeur d'arrondissement) Me Julie Desjardins, Chef de division des ressources humaines et des relations avec les citoyens et Secrétaire d'arrondissement substitut

M. René Girard, Directeur de l'aménagement urbain et du patrimoine

Me Marie-France Paquet, Directrice des services administratifs du greffe et des relations avec les citoyens et Secrétaire de l'arrondissement

Mme Anne-Marie Poitras, chef de division de la culture, de la bibliothèque et du développement social

#### 10.01 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET INVOCATION

Madame la mairesse déclare la séance ouverte à 19 h.

Elle procède ensuite à la lecture de l'invocation et passe en revue les points inscrits à l'ordre du jour.

À moins d'indication à l'effet contraire dans le présent procès-verbal, la mairesse d'arrondissement se prévaut toujours de son privilège prévu à l'article 328 de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q. chapitre C-19) en s'abstenant de voter.

#### CA16 16 0286

Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 6 septembre 2016

Il est proposé par Marie Potvin

Séance ordinaire du 2016-09-06

appuyé par Mindy Pollak

**D'ADOPTER** l'ordre du jour de la séance ordinaire du 6 septembre 2016 tel que proposé en ajoutant le point 70.01 qui a pour objet d'autoriser, pour une durée maximale de 13 semaines et à même le surplus de l'arrondissement, la création et le comblement temporaire d'un poste de conseiller au sein de la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine de l'arrondissement.

#### **PREMIER AMENDEMENT**

Il est proposé par Céline Forget

De retirer le point 47.01 qui concerne l'installation d'une œuvre d'art éphémère.

Cet amendement n'est pas appuyé.

#### **DEUXIÈME AMENDEMENT**

Il est proposé par Céline Forget appuyé par Jacqueline Gremaud

De retirer le point 47.02 concernant le dossier de la Coopérative Le Suroît.

\_\_\_\_

Un débat s'engage.

\_\_\_\_

## **VOTE SUR LE DEUXIÈME AMENDEMENT**

Vote en faveur: la conseillère Céline Forget

Votent contre: les conseillères Marie Potvin, Jacqueline Gremaud et Mindy Pollak

Le second amendement est rejeté.

PROPOSITION PRINCIPALE ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.02

#### 10.06 - PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

LA PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC DÉBUTE À 19 H 20 ET SE TERMINE À 20 H 20.

| Citoyens         | SUJETS (TELS QU'INDIQUÉS LORS DE L'INSCRIPTION)                   |
|------------------|---|
| M. PIERRE JONCAS | COOPÉRATIVE LE SUROÎT /DÉPÔT DE DOCUMENT                          |
| M. Yves Piché    | Travaux rénovation 76, Claude-Champagne                           |
| M. JEAN CLICHE   | STATIONNEMENT ET CIRCULATION SUR AVENUE MAPLEWOOD ET BOULE. MONT- |

| Citoyens          | SUJETS (TELS QU'INDIQUÉS LORS DE L'INSCRIPTION) |  |
|-------------------|---|--|
|                   | ROYAL   |  |
| M. Pierre Lacerte | UTILISATION DE L'ESPACE PUBLIC                  |  |
| M. Mayer Feig     | LIEUX DE CULTE                                  |  |
| M. CLAUDE GLADU   | BUDGET - ADMINISTRATION MUNICIPALE              |  |

## PROLONGATION DE LA PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Il est proposé par Marie Cinq-Mars

appuyé par Céline Forget

**DE PROLONGER** la période de questions des citoyens de 30 minutes.

Séance ordinaire du 2016-09-06

143

## ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

## LA PROLONGATION DE LA PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC DÉBUTE À 20 H 20 ET SE TERMINE À 21 H.

| Citoyens                 | SUJETS (TELS QU'INDIQUÉS LORS DE L'INSCRIPTION)           |
|--------------------------|---|
| Mme Heidi Quincy         | Coopérative Le Suroît                                     |
| MME WAFA BERNY           | Coopérative Le Suroît                                     |
| M. RICHARD CUMMINGS      | BOISÉ MANSEAU – PROTECTION ET NETTOYAGE/DÉPÔT DE DOCUMENT |
| MME MARISSA PLAMONDON-LU | RÈGLEMENT CHIEN DANGEREUX                                 |
| MME MÉLANIE TREMBLAY     | LÉGISLATION CHIEN DANGEREUX                               |
| M. NATHAN VANFLEET       | LÉGISLATION CHIEN DANGEREUX                               |

La mairesse quitte la salle et demande à la conseillère Gremaud de la remplacer.

| MME MARICLAUDE OUIMET | QUALITÉ DE VIE                             |
|-----------------------|--|
| M. PHILIP TOMLINSON   | SÉCURISATION DES RUELLES/DÉPÔT DE DOCUMENT |
| M. Mordechai Blua     | AVENUE VAN HORNE                           |

#### 10.07 - PÉRIODE DE QUESTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL

Il n'y a eu aucune question des membres du conseil.

La mairesse revient dans la salle.

## CA16 16 0287

## APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1ER AOÛT 2016

II est proposé par Marie Cinq-Mars appuyé par Mindy Pollak

**DE RATIFIER** le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 1<sup>er</sup> août 2016.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.09 1166695020

## APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 31 AOÛT 2016 À 18 H 45

| Il est proposé par                     | Marie Cinq-Mars   |
|--|---|
| appuyé par                             | Mindy Pollak  |
| <b>DE RATIFIER</b> le pr<br>à 18 h 45. | rocès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 31 août 2016,  |
| ADOPTÉ À L'UNA                         | NIMITÉ.   |
| 10.04                                  |   |
|  |   |
| CA16 16 0290                           |   |
| APPROBATION DU P                       | ROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 31 AOÛT 2016 À 19 H   |
| Il est proposé par                     | Marie Cinq-Mars   |
| appuyé par                             | Mindy Pollak  |
| <b>DE RATIFIER</b> le pr<br>à 19 h.    | rocès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 31 août 2016,  |
| ADOPTÉ À L'UNA                         | NIMITÉ.   |
| 10.05                                  |   |
|  |   |
| 10.06 - DÉPÔT DE D                     | OCUMENTS  |
| Il n'y a eu aucun de                   | épôt.   |
|  |   |
| CA16 16 0291                           |   |
| HOMMAGE - DÉCÈS                        | DE M. PAUL-ANDRÉ TÉTREAULT  |
| Il est proposé par                     | Marie Potvin  |
| appuyé par                             | Mindy Pollak  |
|  | nommage posthume à M. Paul-André Tétreault décédé le 28 août, architecte retraité, municipal d'Outremont et membre du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) de |
| <b>DE TRANSMETT</b> condoléances à se  | RE au nom du conseil de l'arrondissement d'Outremont, nos plus sincères s proches.  |
| ADOPTÉ À L'UNA                         | NIMITÉ.   |

Séance ordinaire du 2016-09-06

AUTORISER LE DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE À LA DIVISION DES ORIENTATIONS, ÉVÉNEMENTS ET PRATIQUE SPORTIVE DU SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS DE LA VILLE DE MONTRÉAL, DANS LE CADRE DU PROGRAMME AQUATIQUE DE MONTRÉAL (PAM) - VOLET MISE AUX NORMES, POUR LE PROJET DE RÉFECTION ET DE MISE AUX NORMES DE LA PISCINE EXTÉRIEURE DU PARC JOHN-F.-KENNEDY, ADHÉRER AUX OBJECTIFS DE CE PROGRAMME ET S'ENGAGER À RÉSERVER LES FONDS AU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS (PTI) 2016-2018. AUTORISER LE DIRECTEUR D'ARRONDISSEMENT PAR INTÉRIM À SIGNER TOUT ENGAGEMENT RELATIF À CETTE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

**ATTENDU QUE** l'arrondissement adhère aux objectifs du Programme aquatique de Montréal, volet Mise aux normes:

**ATTENDU QUE** l'arrondissement adhère au Plan d'intervention des équipements aquatiques de Montréal 2013-2025;

**ATTENDU QUE** l'arrondissement s'engage à donner accès, aux mêmes conditions, à ses installations aquatiques à l'ensemble des Montréalais.

Il est proposé par Marie Potvin

appuyé par Mindy Pollak

**D'AUTORISER** le dépôt d'une demande d'aide financière au Programme aquatique de Montréal, volet Mise aux normes, pour le projet de réfection et mise aux normes de la piscine extérieure du parc John-.F-Kennedy, et de s'engager à réserver les fonds au programme triennal d'immobilisations (PTI) 2016-2018;

**D'AUTORISER** le directeur d'arrondissement à signer tout engagement relatif à cette demande d'aide financière.

| ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ. |  |
|-----------------------|--|
| 12.01 1162504045      |  |

#### CA16 16 0293

OCTROYER UN CONTRAT À LA FIRME 2633-2312 QUÉBEC INC. (ARTHIER) POUR DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE L'ESCALIER MAPLEWOOD AU PRIX DE SA SOUMISSION, SOIT, 175 543.83\$ \$ (INCLUANT LES TAXES) SUITE À L'APPEL D'OFFRES PUBLIC TP07/07-16 (1 SOUMISSIONNAIRE CONFORME) - DÉPENSE PROVENANT DU PTI ET DES PTI ANTÉRIEURS

II est proposé par Marie Potvin appuyé par Mindy Pollak

**D'OCTROYER** un contrat à la firme 2633-2312 Québec inc. (Arthier) pour des travaux de réfection de l'escalier Maplewood au prix de sa soumission, soit 175 543,83\$ \$ (incluant les taxes et contingences) suite à l'appel d'offres public TP07/07-16 (1 soumissionnaire conforme);

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

| ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ. |  |
|-----------------------|--|
| 20.01 1165078033      |  |
|                       |  |

ATTRIBUER UN MONTANT DE 48 500 \$ (INCLUANT LES TAXES), À MÊME LE MONTANT DE 60 000 \$ AUTORISÉ EN JUILLET 2016, POUR L'ACHAT D'ENROBÉS BITUMINEUX CHEZ CONSTRUCTION DJL INC. SELON L'ENTENTE-CADRE 1092608, POUR PERMETTRE LA RÉALISATION DE TRAVAUX D'ASPHALTAGE EN REVÊTEMENT MINCE DANS DIVERSES RUELLES DE L'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT - DÉPENSE DÉJÀ AUTORISÉE PAR LA RÉSOLUTION CA16 16 0230 (GDD 1165078028) EN PROVENANCE DU SURPLUS BUDGÉTAIRE

Il est proposé par Marie Potvin appuyé par Mindy Pollak

**D'OCTROYER** un montant de 48 500 \$ (incluant les taxes), à même le montant de 60 000 \$ autorisé en juillet 2016, pour l'achat d'enrobés bitumineux chez Construction DJL Inc. selon l'entente-cadre 1092608, pour permettre la réalisation de travaux d'asphaltage en revêtement mince dans diverses ruelles de l'arrondissement d'Outremont:

| l'arrondissement d'Outremont;  |
|--|
| D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières au présent dossier décisionnel.  |
| ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.  |
| 20.02 1161493001   |
|  |
| CA16 16 0295   |
| NE PAS DONNER SUITE À LA SEULE SOUMISSION CONFORME SUITE À L'APPEL D'OFFRES PUBLIC <b>TP06/07-1</b><br>POUR DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE CHEMINS, DE SENTIERS ET DE MURETS DANS PLUSIEURS PARCS D<br>L'ARRONDISSEMENT |
| Il est proposé par Mindy Pollak  |
| appuyé par Marie Potvin  |
| <b>DE NE PAS DONNER SUITE</b> à l'appel d'offres public TP06/07-16 pour des travaux de réfection chemins, de sentiers et de murets dans plusieurs parcs de l'arrondissement.   |
| ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.  |
| 20.03 1165078030   |
|  |
| CA16 16 0296   |
| DÉPÔT DES BONS DE COMMANDES ET DES DEMANDES DE PAIEMENT SANS BON DE COMMANDE POUR LA PÉRIOD  |

DÉPÔT DES BONS DE COMMANDES ET DES DEMANDES DE PAIEMENT SANS BON DE COMMANDE POUR LA PÉRIODE DU 1ER AU 31 JUILLET 2016, AINSI QUE LES ACHATS PAR CARTES DE CRÉDIT POUR LA PÉRIODE DU 1ER AU 31 MAI 2016

**DÉPÔT** des bons de commandes et les demandes de paiement sans bon de commande pour la période du 1er au 31 juillet 2016 ainsi que les achats par cartes de crédit pour la période du 1er au 31 mai 2016.

| 30.01 1167011012 |  |
|------------------|--|
|                  |  |
|                  |  |

# CA16 16 0297 DÉPÔT DE LA LISTE DES VIREMENTS DE CRÉDITS POUR LA PÉRIODE DU 1ER AU 31 JUILLET 2016 DÉPÔT de la liste des virements de crédits pour la période du 1er au 31 juillet 2016. 30.02 1167011011 CA16 16 0298 DÉPÔT DE L'ÉVOLUTION BUDGÉTAIRE AU 30 JUIN 2016 **DÉPÔT** de l'évolution budgétaire de l'arrondissement Outremont au 30 juin 2016. 30.03 1162861009 CA16 16 0299 DÉPÔT DU RAPPORT DES DÉCISIONS DÉLÉGUÉES POUR LE MOIS DE JUILLET 2016 **DÉPÔT** du rapport des décisions déléguées pour le mois de juillet 2016. 30.04 1166695016 CA16 16 0300 MODIFICATIONS APPORTÉES AU PTI 2016-2017-2018 EN CE QUI CONCERNE LE PARC JOHN-F.-KENNEDY Il est proposé par Mindy Pollak appuyé par Marie Potvin DE MODIFIER le PTI de 2016 tel que proposé au sommaire décisionnel pour déplacer le budget de 36 000 \$ pour la mise aux normes de la piscine sous la rubrique « Aménagement de parcs ».

## CA16 16 0301

30.05 1166695021

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

AUTORISER UNE DÉPENSE DE 31 087,01 \$ (INCLUANT LES TAXES) POUR DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DES JARDINS COMMUNAUTAIRES TEMPORAIRES - DÉPENSE PROVENANT DU SURPLUS

II est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Marie Potvin

D'AUTORISER une dépense de 31 087,01 \$ (incluant les taxes) pour des travaux d'aménagement des jardins communautaires temporaires;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

## CA16 16 0302

30.06 1165078032

AUTORISER UNE DÉPENSE DE 24 351,71 \$ (INCLUANT LES TAXES) POUR L'ACHAT D'UNE REMORQUE RENFORCÉE POUR LE TRANSPORT DE MACHINERIE LOURDE - DÉPENSE PROVENANT DU PTI

Il est proposé par Marie Potvin

appuyé par Mindy Pollak

**D'AUTORISER** une dépense maximale de 24 351,71 \$ (incluant les taxes) à la compagnie Remorques Lewis pour l'achat d'une remorque renforcée pour le transport de machinerie lourde;

**D'IMPUTER** cette dépense conformément aux informations financières inscrites au présent dossier décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.07 1165078018

#### CA16 16 0303

BONIFIER DE 15 000 \$ LE CONTRAT POUR L'ENLÈVEMENT DES GRAFFITIS SUR LE DOMAINE PRIVÉ OCTROYÉ À LA FIRME 9291-6287 QUÉBEC INC. (GROUPE RNET), POUR UN MONTANT TOTAL DE 30 556,12 \$ (INCLUANT LES TAXES) POUR L'ANNÉE 2016 - APPEL D'OFFRES PUBLIC 16-15041 - DÉPENSE PROVENANT DU PROGRAMME PROPRETÉ 2016 DU SERVICE DE LA CONCERTATION DES ARRONDISSEMENTS

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Marie Potvin

**DE BONIFIER** de 15 000 \$ le contrat pour l'enlèvement des graffitis sur le domaine privé octroyé à la firme 9291-6287 Québec Inc. (Groupe Rnet), pour un montant total de 30 556,12 \$ (incluant les taxes), pour l'année 2016;

**D'IMPUTER** cette dépense conformément aux informations financières du présent dossier décisionnel, le montant provenant du programme propreté 2016 du Service de la concertation des arrondissements.

| ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ. |  |
|-----------------------|--|
| 30.08 1165078035      |  |
|                       |  |

Madame Gremaud revient dans la salle.

ADOPTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT CONCERNANT LA PROTECTION DES ARBRES SUR LA PROPRIÉTÉ PRIVÉE ET PUBLIQUE DANS LE TERRITOIRE DE LA VILLE D'OUTREMONT (1168), LE RÈGLEMENT CONCERNANT LES PERMIS ET CERTIFICATS (1176), LE RÈGLEMENT DE ZONAGE (1177) ET LE RÈGLEMENT CONCERNANT LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (1189) AFIN D'ASSURER LA CONCORDANCE AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DE L'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL (RCG 14-029)

**ATTENDU QUE** le règlement a été précédé d'un avis de motion donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 6 juin 2016;

**ATTENDU QU'**un projet de règlement a été adopté à la séance ordinaire du conseil tenue le 4 juillet 2016;

**ATTENDU QU'**une copie du règlement intitulé : «Règlement modifiant le Règlement concernant la protection des arbres sur la propriété privée et publique dans le territoire de la Ville d'Outremont (1168), le Règlement concernant les permis et certificats (1176), le Règlement de zonage (1177) et le Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (1189) afin d'assurer la concordance au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029)» a été remise aux membres du conseil au moins deux jours juridiques avant la présente séance;

**ATTENDU QUE** les membres du conseil d'arrondissement présents déclarent, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel:

ATTENDU QU'une consultation publique a été tenue le 29 août 2016;

Il est proposé par Marie Potvin

appuyé par Mindy Pollak

**D'ADOPTER** le Règlement **AO-322** modifiant le Règlement concernant la protection des arbres sur la propriété privée et publique dans le territoire de la Ville d'Outremont (1168), le Règlement concernant les permis et certificats (1176), le Règlement de zonage (1177) et le Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (1189) afin d'assurer la concordance au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029).

| ADOPTE A L'UNANIMITE. |  |
|-----------------------|--|
| 40.01 1154328012      |  |
|                       |  |

#### CA16 16 0305

ADOPTION - MODIFICATION DES RÈGLES DE STATIONNEMENT SUR LE CÔTÉ NORD DE LA PARTIE DE L'AVENUE VAN HORNE COMPRISE ENTRE LES AVENUES CHAMPAGNEUR ET BLOOMFIELD - AGRANDISSEMENT DE LA ZONE DE STATIONNEMENT RÉSERVÉ AUX AUTOBUS SCOLAIRES - MODIFICATION DE L'ANNEXE «H» DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1171 RELATIF À LA CIRCULATION ET AU STATIONNEMENT

**ATTENDU QUE** le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 1er août 2016;

**ATTENDU QU'**une copie du règlement intitulé : « Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement » a été remise aux membres du conseil au moins deux jours juridiques avant la présente séance;

**ATTENDU QUE** les membres du conseil d'arrondissement présents déclarent, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Il est proposé par Céline Forget

appuyé par Mindy Pollak

**D'ADOPTER** le règlement **AO-328** intitulé « Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) ».

L'objet de ce règlement est d'agrandir sur une distance de 17 mètres la zone de stationnement réservé aux autobus scolaires existante sur le côté nord de la partie de l'avenue Van Horne comprise entre les avenues Champagneur et Bloomfield et de suspendre la tarification des espaces de stationnement régis par les parcomètres numéros TB-194, TB-195 et TB-196 de 8h30 à 10 h 30 et de 14h à 16h du lundi au jeudi, de 8h30 à 10h et de 12h à 13h le vendredi et ce, tout en maintenant la tarification existante en dehors de cette plage horaire.

| ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ. |  |  |
|-----------------------|--|--|
| 40.02 1165069014      |  |  |
|                       |  |  |

#### CA16 16 0306

Adoption - Modification des règles de stationnement sur le côté est de la partie de l'avenue Durocher comprise entre les avenues Fairmount et Saint-Viateur - Ajout d'une zone de Stationnement réservé aux détenteurs de vignettes

**ATTENDU QUE** le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 1er août 2016;

**ATTENDU QU'**une copie du règlement intitulé : « Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement » a été remise aux membres du conseil au moins deux jours juridiques avant la présente séance;

**ATTENDU QUE** les membres du conseil d'arrondissement présents déclarent, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Il est proposé par Céline Forget

appuyé par Mindy Pollak

**D'ADOPTER** le règlement **AO-329** intitulé « Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) ».

L'objet de ce règlement est d'implanter, sur le côté est de la partie de l'avenue Durocher comprise entre l'avenue Fairmount et un point situé à une distance de 30 mètres vers le nord, une zone de stationnement réservé de 10h à 24h aux détenteurs de permis de résidants du secteur n°5 et ce, tout en prévoyant une plage horaire pour l'entretien de la chaussée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

| 40.03 1165069015 |   |      |  |
|------------------|---|------|--|
|                  |   |      |  |
|                  | - | <br> |  |

Adoption - Modification des règles de stationnement sur le côté est de la partie de l'avenue Bloomfield comprise entre les avenues Saint-Viateur et Bernard - Retrait de la zone de stationnement réservé aux détenteurs de vignettes

**ATTENDU QUE** le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 1er août 2016;

**ATTENDU QU'**une copie du règlement intitulé : « Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement » a été remise aux membres du conseil au moins deux jours juridiques avant la présente séance;

**ATTENDU QUE** les membres du conseil d'arrondissement présents déclarent, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Il est proposé par Céline Forget

appuyé par Marie Potvin

**D'ADOPTER** le règlement **AO-330** intitulé « Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) ».

L'objet de ce règlement est de retirer la zone de stationnement réservé aux détenteurs de vignettes localisée sur le côté est de la partie de l'avenue Bloomfield comprise entre les avenues Saint-Viateur et Bernard puisqu'elle est très peu utilisée.

| ADOPTE |  |  |
|--------|--|--|
|        |  |  |
|        |  |  |
|        |  |  |

40.04 1165069016

#### CA16 16 0308

ADOPTION - MODIFICATION DES RÈGLES DE STATIONNEMENT SUR LE BOULEVARD DOLLARD AU SUD DE L'AVENUE BERNARD - RETRAIT DE LA ZONE DE STATIONNEMENT RÉSERVÉ AUX AUTOBUS SCOLAIRES ANCIENNEMENT UTILISÉE PAR L'ÉCOLE DU SAS (LE SECONDAIRE ADAPTÉ À TA SITUATION) SISE AU 500, BOULEVARD DOLLARD - MODIFICATION DE L'ANNEXE «H» DU RÈGLEMENT 1171 RELATIVE AU STATIONNEMENT

**ATTENDU QUE** le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 1er août 2016;

**ATTENDU QU'**une copie du règlement intitulé : « Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement » a été remise aux membres du conseil au moins deux jours juridiques avant la présente séance;

**ATTENDU QUE** les membres du conseil d'arrondissement présents déclarent, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Il est proposé par Céline Forget

appuyé par Jacqueline Gremaud

**D'ADOPTER** le règlement **AO-331** intitulé « Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) ».

L'objet de ce règlement est de retirer la zone de stationnement réservé aux autobus scolaires desservant l'école du SAS (le Secondaire Adapté à ta Situation) implantée sur le côté est du boulevard Dollard au sud de l'avenue Bernard puisqu'elle n'est plus utilisée par l'école.

| ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.   |
|---|
| 40.05 1165069017  |
|   |
| CA16 16 0309  |
| AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 1 236 000 \$ POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DU PARC JOHN-FKENNEDY DE L'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT   |
| Conformément à l'article 356 de la <i>Loi sur les cités et villes</i> (R.L.R.Q., chapitre C-19), la conseillère Marie Potvin donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement intitulé : « Règlement autorisant un emprunt de 1 236 000\$ pour la réalisation de travaux d'aménagement du parc John-FKennedy de l'arrondissement d'Outremont », sera déposé pour adoption au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement;   |
| Compte tenu qu'une copie de ce projet de règlement a été remise à tous les membres du conseil qui sont présents, la conseillère Potvin demande la dispense de lecture de celui-ci.  |
| 40.06 1166695017  |
|   |
| CA16 16 0310  |
| AVIS DE MOTION ET ADOPTION D'UN PREMIER PROJET - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1177 AFIN DE CRÉER UNE NOUVELLE ZONE RB-16 À MÊME L'ACTUELLE ZONE PB-5 EN VUE D'AUTORISER L'USAGE DU GROUPE HABITATION DE CATÉGORIE IV, DE CRÉER UNE GRILLE DES USAGES ET DES NORMES DE LA ZONE RB-16 AINSI QUE DE MODIFIER LA MARGE DE RECUL APPLICABLE POUR LE LOT 5 331 974 DU CADASTRE DU QUÉBEC   |
| Conformément à l'article 356 de la <i>Loi sur les cités et villes</i> (R.L.R.Q., chapitre C-19), la conseillère Marie Potvin donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement intitulé : « Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 1177, afin de créer une nouvelle zone RB-16 à même l'actuelle zone PB-5 en vue d'autoriser l'usage du groupe habitation de catégorie IV, de créer une grille des usages et des normes de la zone RB-16 ainsi que de modifier la marge de recul applicable pour le lot 5 331 974 du cadastre du Québec », sera déposé pour adoption au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement. |
| Compte tenu qu'une copie de ce projet de règlement a été remise à tous les membres du conseil qui sont présents, la conseillère Potvin demande la dispense de lecture de celui-ci.  |
| 40.07 1164328007  |
| , <del></del>   |
| CA16 16 0311  |

ADOPTION D'UN PREMIER PROJET - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1177 AFIN DE CRÉER UNE NOUVELLE ZONE RB-16 À MÊME L'ACTUELLE ZONE PB-5 EN VUE D'AUTORISER L'USAGE DU GROUPE HABITATION DE CATÉGORIE IV, DE CRÉER UNE GRILLE DES USAGES ET DES NORMES DE LA ZONE RB-16 AINSI QUE DE MODIFIER LA MARGE DE RECUL APPLICABLE POUR LE LOT 5 331 974 DU CADASTRE DU QUÉBEC

La mairesse indique que bien qu'elle se prévaut de son privilège prévu à l'article 328 de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q. chapitre C-19) en s'abstenant de voter, elle souhaite indiquer qu'elle ne votera pas sur ce dossier pour une question d'éthique.

**ATTENDU QU'EN** vertu de l'article 124 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil doit adopter un premier projet de règlement;

**ATTENDU QU'EN** vertu de l'article 125 de la même loi, l'arrondissement doit tenir une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement par l'intermédiaire de la mairesse ou d'un autre membre du conseil:

Il est proposé par Jacqueline Gremaud

appuyé par Marie Potvin

**D'ADOPTER** le premier projet de règlement **AO-332-P1** modifiant le Règlement de zonage (1177) afin de créer une nouvelle zone RB-16 à même l'actuelle zone PB-5 en vue d'autoriser l'usage du groupe habitation de catégorie IV, de créer une grille des usages et des normes de la zone RB-16 ainsi que de modifier la marge de recul applicable pour le lot 5 331 974 du cadastre du Québec.

Ce projet de Règlement concerne la Maison mère des Sœurs de l'Immaculée Conception, située au 314, chemin de la Côte-Sainte-Catherine.

**DE DÉLÉGUER** au Secrétaire de l'arrondissement le pouvoir de fixer la date, l'endroit et l'heure de la consultation publique requise.

| ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ. |  |
|-----------------------|--|
| 40.07 1164328007      |  |
|                       |  |

## CA16 16 0312

AVIS DE MOTION ET ADOPTION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME DE LA VILLE DE MONTRÉAL (04-047), AFIN DE MODIFIER LA CATÉGORIE D'AFFECTATION AU SOL ET LA DENSITÉ DE CONSTRUCTION POUR LE LOT IDENTIFIÉ PAR LE NUMÉRO 5 331 974 DU CADASTRE DU QUÉBEC

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q., chapitre C-19), la conseillère Marie Potvin donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement intitulé : « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047), afin de modifier la catégorie d'affectation au sol et la densité de construction pour le lot identifié par le numéro 5 331 974 du cadastre du Québec », sera déposé pour adoption au cours d'une prochaine séance du conseil.

| 40.08 1154328014 |  |  |
|------------------|--|--|
|                  |  |  |

## CA16 16 0313

ADOPTION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME DE LA VILLE DE MONTRÉAL (04-047), AFIN DE MODIFIER LA CATÉGORIE D'AFFECTATION AU SOL ET LA DENSITÉ DE CONSTRUCTION POUR LE LOT IDENTIFIÉ PAR LE NUMÉRO 5 331 974 DU CADASTRE DU QUÉBEC

La mairesse indique que bien qu'elle se prévaut de son privilège prévu à l'article 328 de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q. chapitre C-19) en s'abstenant de voter, elle souhaite indiquer qu'elle ne votera pas sur ce dossier pour une question d'éthique.

Il est proposé par Marie Potvin

appuyé par Jacqueline Gremaud

**D'ADOPTER** le projet de règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047), afin de modifier la catégorie d'affectation au sol et la densité de construction pour le lot identifié par le numéro 5 331 974 du cadastre du Québec.

Ce projet de Règlement concerne la Maison mère des Sœurs de l'Immaculée Conception, située au 314, chemin de la Côte-Sainte-Catherine.

**DE DÉLÉGUER** au Secrétaire d'arrondissement le pouvoir de fixer la date, l'endroit et l'heure de la consultation publique requise.

| ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ. |  |
|-----------------------|--|
| 40.08 1154328014      |  |
|                       |  |
|                       |  |

#### CA16 16 0314

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT SUR LES SOCIÉTÉS DE DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL À L'ÉGARD DU TERRITOIRE DE L'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q., chapitre C-19), la conseillère Marie Potvin donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement intitulé : « Règlement sur les sociétés de développement commercial à l'égard du territoire de l'arrondissement d'Outremont », sera déposé pour adoption au cours d'une prochaine séance du conseil municipal.

Compte tenu qu'une copie de ce projet de règlement a été remise à tous les membres du conseil qui sont présents, la conseillère Potvin demande la dispense de lecture de celui-ci.

| 40.09 1164701027 |  |
|------------------|--|
|                  |  |
|                  |  |
|                  |  |

## CA16 16 0315

ÉDICTER UNE ORDONNANCE VISANT À AUTORISER L'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC POUR LA TENUE DE L'ÉVÉNEMENT "FÊTE DE DÉBUT D'ANNÉE DU CPE FRISSON DE COLLINE" QUI AURA LIEU LE VENDREDI, 9 SEPTEMBRE 2016, DE 16 H À 20 H 30, AU PARC SAINT-VIATEUR

Il est proposé par Mindy Pollak appuyé par Jacqueline Gremaud

**D'ADOPTER** une ordonnance visant à autoriser l'occupation temporaire du domaine public, pour la tenue de l'événement "Fête de début d'année du CPE Frisson de Colline", qui aura lieu le vendredi 9 septembre 2016, de 16 h à 20 h 30, au parc Saint-Viateur.

| ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ. |  |
|-----------------------|--|
| 40.10 1162504044      |  |
|                       |  |

## CA16 16 0316

ÉDICTER UNE ORDONNANCE VISANT À AUTORISER L'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC POUR LA TENUE DE L'ÉVÉNEMENT "SOIRÉE RETROUVAILLES" ORGANISÉ DANS LE CADRE DU 30E ANNIVERSAIRE DE LA MAISON DES JEUNES D'OUTREMONT QUI AURA LIEU LE VENDREDI 30 SEPTEMBRE 2016, DE 10 H À 22 H, AU PARC SAINT-VIATEUR

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Marie Potvin

**D'ADOPTER** une ordonnance visant à autoriser l'occupation temporaire du domaine public, pour la tenue de l'événement "Soirée Retrouvailles", organisé dans le cadre du 30e anniversaire de la Maison des jeunes d'Outremont, qui aura lieu le vendredi 30 septembre 2016, de 10 h à 22 h, au parc Saint-Viateur

| ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ. |  |  |
|-----------------------|--|--|
| 40.11 1162504046      |  |  |
|                       |  |  |

#### CA16 16 0317

ÉDICTER UNE ORDONNANCE AUTORISANT LA FERMETURE DE CERTAINES RUES À LA CIRCULATION AUTOMOBILE ET L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR LA TENUE D'UN CROSS-COUNTRY ORGANISÉ PAR LE COLLÈGE STANISLAS ET DESTINÉ AUX ÉLÈVES DU SECONDAIRE QUI AURA LIEU LE JEUDI 27 OCTOBRE 2016, DE 10 H 30 À 15 H

Il est proposé par Jacqueline Gremaud

appuyé par Mindy Pollak

**D'ADOPTER** une ordonnance autorisant la fermeture de certaines rues à la circulation automobile et l'occupation du domaine public pour la tenue d'un cross-country, organisé par le Collège Stanislas et destiné aux élèves du secondaire, qui aura lieu le jeudi 27 octobre 2016, de 10 h 30 à 15 h :

- Avenue Stuart, entre l'avenue Bernard et le chemin de la Côte-Ste-Catherine;
- Avenue St-Viateur, entre les avenues Stuart et Wiseman.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ. 40.12 1162504048

## CA16 16 0318

ÉDICTER UNE ORDONNANCE AUTORISANT L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR LA TENUE D'UN CROSS-COUNTRY ORGANISÉ PAR LE COLLÈGE STANISLAS ET DESTINÉ AUX ÉLÈVES DU PRIMAIRE QUI SE TIENDRA AU PARC BEAUBIEN LE VENDREDI, 28 OCTOBRE 2016, DE 7H30 À 12H30

Il est proposé par Jacqueline Gremaud

appuyé par Marie Potvin

**D'ÉDICTER** une ordonnance autorisant l'occupation du domaine public pour la tenue d'un cross-country organisée par le Collège Stanislas et destiné aux élèves du primaire qui se tiendra au parc Beaubien, le vendredi 28 octobre 2016, de 7 h 30 à 12 h 30.

| ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ. |  |
|-----------------------|--|
| 40.13 1162504049      |  |

ÉDICTER UNE ORDONNANCE AUTORISANT L'OCCUPATION DU PARC SAINT-VIATEUR POUR LA TENUE DE L'ÉVÉNEMENT "LA POMMERIE DE LA FONDATION PGLO", QUI SE TIENDRA LE 2 OCTOBRE 2016, DE 10 H À 18 H 30

Il est proposé par Marie Potvin

appuyé par Marie Cinq-Mars

**D'ADOPTER** une ordonnance autorisant l'occupation du parc Saint-Viateur pour la tenue de l'événement La Pommerie de la Fondation PGLO, qui se tiendra le 2 octobre 2016, de 10 h à 18 h 30.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.14 1162504050

CA16 16 0320

ÉDICTER UNE ORDONNANCE DE FERMETURE DE RUE ET D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR LA PRÉSENTATION DE LA PREMIÈRE DU FILM DE XAVIER DOLAN « JUSTE LA FIN DU MONDE » AU THÉÂTRE OUTREMONT LE 12 SEPTEMBRE 2016 DE 12 H À 20 H 30

Il est proposé par Jacqueline Gremaud

appuyé par Mindy Pollak

**D'ADOPTER** une ordonnance de fermeture de rue et d'occupation du domaine public pour la présentation de la première du film de Xavier Dolan « *Juste la fin du monde »* au Théâtre Outremont, le 12 septembre 2016 de 12 h à 20 h 30 :

- Avenue Champagneur, entre l'avenue Bernard et la ruelle située derrière le théâtre Outremont.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.15 1162504051

## CA16 16 0321

Autoriser l'implantation de l'installation éphémère « Le Virage - Catalyseur d'imaginaires urbains » sur le lot identifié par le numéro 5 136 871 du cadastre du Québec situé aux abords du futur Site Outremont pour une durée de 5 ans soit de septembre 2016 à 2020 pour la période de Juin à septembre de chacune des années

Il est proposé par Marie Potvin

appuyé par Mindy Pollak

## **SOUS RÉSERVE DES CONDITIONS SUIVANTES:**

- L'ensemble des dispositions réglementaires sur les prohibitions et nuisances ainsi que les dispositions relatives au bruit devront être respectées en tout temps;
- Toute modification de l'installation et/ou sur l'emplacement devra être soumise à l'approbation du conseil d'arrondissement;
- Le conseil d'arrondissement pourra lever l'autorisation de l'implantation de l'installation éphémère en tout temps, via une résolution du conseil d'arrondissement;

Séance ordinaire du 2016-09-06

**D'AUTORISER** l'implantation de l'installation éphémère « Le Virage - Catalyseur d'imaginaires urbains » sur le lot identifié par le numéro 5 136 871 du cadastre du Québec situé aux abords du futur Site Outremont pour une durée de 5 ans, soit de septembre 2016 à septembre 2020.

Un débat s'engage.

**VOTE** 

Votent en faveur: les conseillères Marie Potvin, Jacqueline Gremaud et Mindy Pollak

Vote contre: la conseillère Céline Forget

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ.

47.01 1164328009

\_\_\_\_\_

#### CA16 16 0322

CONDITIONS POUR L'ÉTUDE DU PROJET RÉVISÉ DE LA COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ LE SUROÎT

**CONSIDÉRANT** les critères de soutien financier pour la construction de la Coopérative de solidarité Le Suroît du programme Accès-Logis;

**CONSIDÉRANT** la résolution CA15 16 0188 qui spécifiait de procéder au lotissement du terrain de la réserve foncière de la Ville afin de verser dans le domaine public une bande de 8,5 mètres qui sera aménagée et entretenue par l'arrondissement;

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Marie Potvin

**D'ÉDICTER** les conditions suivantes pour l'étude du projet révisé de la Coopérative de solidarité Le Suroît à l'effet de :

Conserver dans le domaine privé l'espace occupé par le Boisé Manseau et de conserver une marge latérale de 7 mètres le long de la limite nord du lot libre de toute construction en vue du futur bâtiment. Cet espace devra être réaménagé et végétalisé, incluant l'actuelle bande asphaltée. Tout abattage d'arbre devra être justifié et minimisé. Le tout, malgré la résolution CA15 16 0188.

#### **DE PLUS:**

 L'arrondissement s'engage à revoir les frais exigibles pour l'exemption à fournir des espaces de stationnements pour les habitations de logements sociaux et communautaires passant de 25 000 \$ à 5 000 \$ par case non fournie au règlement sur les tarifs de l'arrondissement d'Outremont (exercice financier 2017).

#### **PREMIER AMENDEMENT**

Il est proposé par Jacqueline Gremaud

appuyé par Marie Potvin

**DE PRÉVOIR** que tout abattage d'arbre devra être autorisé par le conseil. Si toutefois un arbre devait être abattu ou endommagé lors de la construction, un arbre mature devra être planté dans la bande qui est actuellement semi-asphaltée.

## VOTE SUR LE PREMIER AMENDEMENT les conseillères Jacqueline Gremaud et Marie Potvin Votent en faveur: La mairesse Marie Cinq-Mars et les conseillères Céline Forget et Votent contre: Mindy Pollak Amendement rejeté. **VOTE SUR LA PROPOSITION PRINCIPALE** les conseillères Marie Potvin, Jacqueline Gremaud et Mindy Pollak Votent en faveur: Vote contre: la conseillère Céline Forget PROPOSITION PRINCIPALE ADOPTÉE À LA MAJORITÉ. 47.02 1164328008 CA16 16 0323 AUTORISER, JUSQU'AU 1ER JANVIER 2018, LA NOMINATION TEMPORAIRE DE M. MICHEL ALLEN AU POSTE DE DIRECTEUR PAR INTÉRIM DE L'ARRONDISSEMENT OUTREMONT Il est proposé par Mindy Pollak appuyé par Marie Potvin

**DE PROLONGER** l'affectation temporaire de Monsieur Michel Allen au poste de directeur d'arrondissement jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2018 et ce, conformément aux modalités inscrites au sommaire décisionnel.

| 50.01 1163711022 |  |      |
|------------------|--|------|
|                  |  |      |
|                  |  | <br> |

#### CA16 16 0324

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Séance ordinaire du 2016-09-06

DÉPÔT D'UN PLAN REPRÉSENTANT TOUS LES EMPLACEMENTS PRÉVUS POUR DES SUPPORTS À VÉLOS DANS L'ARRONDISSEMENT

**DE RECEVOIR** le plan représentant tous les emplacements prévus des supports à vélos dans l'Arrondissement.

60.01 1165069018

159

Informer le conseil d'arrondissement de la tenue des Journées de la culture 2016, les 30 septembre et 1er et 2 octobre 2016 et des événements prévus pour l'occasion dans l'arrondissement d'Outremont

**INFORMER** le conseil d'arrondissement de la tenue des Journées de la culture 2016, les 30 septembre et 1 et 2 octobre 2016 et des événements prévus pour l'occasion dans l'arrondissement d'Outremont.

60.02 1162504047

#### CA16 16 0326

FORMATION D'UN COMITÉ DE CITOYENS ET DE COMMERÇANTS QUI AURA COMME MANDAT DE RECOMMANDER DES ACTIONS VISANT À RENDRE L'AVENUE VAN HORNE ACCESSIBLE, INVITANTE, ACCUEILLANTE, BELLE ET DYNAMIQUE (MME FORGET)

Il est proposé par Céline Forget appuyé par Marie Potvin

DE CRÉER un Comité consultatif de l'avenue Van Horne comme suit :

Mandat : Dynamiser et embellir la section de Van Horne sise sur le territoire de l'arrondissement d'Outremont.

Le Comité sera composé d'une dizaine de membres bénévoles, citoyens résidants sur ou à proximité de Van Horne et commerçants ayant pignon sur rue désirant proposer à l'arrondissement des idées de projets afin d'atteindre l'objectif visé.

Le Comité consultatif sera géré selon les « Règles de régie interne des Comités consultatifs de citoyens de l'arrondissement d'Outremont » adopté en 2008.

Les appels de candidatures seront publiés dans différents médias afin de recruter les membres.

-----

#### **PREMIER AMENDEMENT**

Il est proposé par Marie Potvin

appuyé par Marie Cinq-Mars

**D'AJOUTER** parmi les membres la représentation de responsables des institutions qui se situent sur l'avenue Van Horne.

PREMIER AMENDEMENT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

-----

## DEUXIÈME AMENDEMENT

Il est proposé par Jacqueline Gremaud

appuyé par Mindy Pollak

considérées comme membres de ce comité. DEUXIÈME AMENDEMENT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ. PROPOSITION PRINCIPALE AMENDÉE ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ. 65.01 CA16 16 0327 AVIS DE MOTION POUR INTERDIRE LES APPAREILS À ULTRASONS DANS LES JARDINS DES RÉSIDENCES (MME **GREMAUD**) La conseillère Jacqueline Gremaud donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement modifiant le Règlement sur les prohibitions et nuisances sera présenté à une prochaine séance du conseil afin d'interdire et de décréter comme nuisances les appareils à ultrasons dans les jardins des résidences. 65.02 CA16 16 0328 MANDATER L'ADMINISTRATION DE SE DOTER DANS LES SIX MOIS D'UN PLAN DIRECTEUR DES ESPACES VERTS DE L'ARRONDISSEMENT (MME GREMAUD) Il est proposé par Jacqueline Gremaud appuyé par Mindy Pollak DE MANDATER l'administration afin de se doter dans les 6 mois d'un plan directeur des espaces verts de l'arrondissement. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ. 65.03 **AFFAIRES NOUVELLES** CA16 16 0329 AUTORISER, POUR UNE DURÉE MAXIMALE DE 13 SEMAINES ET À MÊME LE SURPLUS DE L'ARRONDISSEMENT, LA CRÉATION ET LE COMBLEMENT TEMPORAIRE D'UN POSTE DE CONSEILLER EN AMÉNAGEMENT AU SEIN DE LA DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT URBAIN ET DU PATRIMOINE DE L'ARRONDISSEMENT

D'AJOUTER que toutes les élues qui ont l'avenue Van Horne dans leur district soient automatiquement

Séance ordinaire du 2016-09-06

Il est proposé par Marie Cinq-Mars

appuyé par Jacqueline Gremaud

**D'AUTORISER**, pour une **durée maximale** de 13 semaines, se terminant le 9 décembre 2016 et à même le surplus de l'arrondissement, la création et le comblement temporaire d'un poste de conseiller en aménagement au sein de la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine de l'arrondissement tel qu'indiqué au sommaire décisionnel.

**D'IMPUTER** cette dépense selon les informations financières du dossier décisionnel.

| ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.                           |  |
|---|--|
| 70.01 1163711021                                |  |
|   |  |
| LEVÉE DE LA SÉANCE                              |  |
| L'assemblée est levée à 22 h 08.                |  |
| 70.02   |  |
|   |  |
|   |  |
| Marie Cinq-Mars<br>Mairesse de l'arrondissement | Me Marie-France Paquet<br>Secrétaire de l'arrondissement |

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 3 octobre 2016.

Séance ordinaire du 2016-09-06